

Le Jourdhuy vingt Septieme de ~~7~~ Decembre mil sept
 cent Soixante et quatorze apres les trois publications des
 bans de futur mariage entre antoine Bigot fil mineur
 de pierre Bigot et de Barbe viette Ss pere et mere d'une part
 et Mariee marguerite morant fille majeure de pierre
 morant domestique et de Mariee Anne Laine aussi Ss pere
 et mere d'autre part tous deux de cette paroisse faites
 en cette Eglise au mesme de notre grande messe paroissiale
 par trois jours de feste Dimanches forscitouts savoir
 Le huit Le onze et Le dix huit du present mois de Decembre
 sans quil se soit trouve aucun Impediment ou opposition
 Le Soussigne prestre Vicair, En vertu d'une Dispense Endatte
 du vingt trois du present mois de Decembre Signe Doilliamson
 Desoury avec paraphe di vue, apres les fiancailles celebrees
 le jour dehier en Jourdhuy en cette Eglise leur mutuel

Du vingt trois
 de jour avec paraphe di rue, apres les fiancailles celebrées
 du jour de hier, cejourd'hui en cette Eglise leur mutuel
 consentement de mariage et leur ai donné la Bénédiction
 nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Eglise, en
 présence de Pierre Bigot pere de l'epoux de Pierre
 morant pere de l'epouse, de Thomas frere, et de Louis
 hervine temoins lesquels ont signé avec l'epoux et l'epouse
 Antoine Bigot — Marie MORGUE dite MORANT

Pierre morant

Le marquis de pierre
 francis nicolas Bigot pere de l'epoux
 augler

Thomas frere
 Louis hervine

Dufourestel Vicair